

CHARTRE DE RECRUTEMENT GROUPE VERPACK

NOS ENGAGEMENTS EN RECRUTEMENT

Cette chartre recrutement mobilise la Direction des Ressources Humaines et les équipes managériales des sites du Groupe afin d'assurer un processus de recrutement s'inscrivant dans les valeurs du Groupe et respectueux de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

Ainsi à chaque étape du recrutement, nous nous engageons

- A observer une égalité de traitement et promouvoir l'égalité des chances envers tous, sans distinction. Un seul et même processus de traitement et de décision est mis en place pour toutes les candidatures reçues. Toute sélection fondée sur des motivations non professionnelles (religion, âge, sexe, opinion politique, origine ethnique, handicap, appartenance syndicale, etc.) est proscrite.
- A que chaque candidat soit évalué sur ses savoir-faire et son savoir être en relation avec le poste à pourvoir et notre culture d'entreprise. La recherche des compétences et du savoir-être nécessaires au poste à pourvoir est au centre de l'analyse des candidatures. Chaque recrutement s'accompagne d'une description détaillée des missions ainsi que des exigences et des compétences recherchées. Le recruteur veille à l'adéquation entre les compétences du candidat et le poste à pourvoir, mais également à sa capacité à s'adapter aux évolutions des métiers du Groupe.
- A informer le candidat dès l'entretien téléphonique de notre processus de recrutement.
- A demander au préalable l'accord du candidat pour procéder à la prise de référence.
- A garantir un accueil de qualité au candidat à tous les niveaux d'entretiens.
- A donner au candidat, à chaque entretien, des informations précises sur le poste, le Groupe et sur son futur environnement de travail.
- A tenir informé le candidat de l'évolution de son statut dans le processus de recrutement. En fin de recrutement, une réponse est systématiquement apportée.

- A garantir à tous les nouveaux collaborateurs un suivi dans le cadre son intégration
- A protéger les données personnelles des candidats et à les utiliser exclusivement à des fins de recrutement.

Chaque acteur intervenant dans le process du recrutement est soumis à une obligation de réserve et de confidentialité. Les informations reçues dans le cadre du recrutement ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de la réussite de la mobilité interne ou du recrutement externe, dans un souci de respect de la vie privée des candidates et candidats. De la même manière, chaque candidate et candidat s'engage à respecter la confidentialité des informations communiquées par le recruteur à l'occasion des différents entretiens auxquels elle ou il est amené à participer.



Le 2 décembre 2019

Sophie GARCIA
Directrice des Ressources Humaines du Groupe VERPACK